

qu'on lui avait reproché d'avoir voté de façon contraire à la position du parti. On ne peut parler dans ce cas de gouvernement transparent; il s'agit plutôt d'un gouvernement autoritaire, à démarche descendante.

Je sais que le député libéral de Vancouver Quadra sera d'accord avec moi quand je dis que le monarque est souverain en régime parlementaire et que les députés partagent cette souveraineté. Les députés ne devraient pas être de simples pantins aux ordres de la direction du parti. Cette attitude est mauvaise, aussi bien pour le Parlement que pour le Canada.

Les Canadiens élisent les députés pour représenter leurs intérêts au Parlement. Il est honteux que le gouvernement ne permette pas à ses députés de s'acquitter de cette responsabilité. Il existait un soutien pour créer un projet de loi de redistribution des sièges qui réponde aux besoins et aux vœux de la majorité des Canadiens, mais la direction du parti ministériel a forcé ses députés à respecter la ligne du parti pour mettre en oeuvre son propre programme d'action.

• (1650)

Le Parlement du Canada ne devrait pas être mené par un processus de prise de décision autoritaire, à démarche descendante. On ne devrait pas considérer chaque vote dans chaque comité comme une question de confiance. Chacun des députés ne devrait pas être forcé de suivre la ligne du parti par les dirigeants du parti. Ce genre de pratique réduit la Chambre des communes à rien de plus qu'une simple chambre d'enregistrement pour entériner ce que le Cabinet a déjà décidé à huis clos.

Je doute que le gouvernement ait tenu un débat libre sur ces questions au caucus avant de décider d'ajouter des sièges à la Chambre des communes et de permettre le grand écart par rapport au quotient de population par circonscription qui est prévu au projet de loi C-69. Je doute beaucoup qu'on ait tenu un débat très libre à ce sujet au caucus libéral. Il est probable que les dirigeants ont pris la décision et que les députés libéraux ont reçu la consigne d'appuyer le projet de loi C-69. On leur a probablement fourni quatre ou cinq arguments pour qu'ils essaient de faire accepter la proposition du gouvernement.

Nous tenions là une rare occasion d'améliorer notre système de révision des limites des circonscriptions. Le gouvernement n'a pas permis à ses députés d'apporter des changements comme le plafonnement ou la réduction du nombre de députés et un pourcentage d'écart plus faible pour faire en sorte que tous les votes aient la même valeur.

Je voudrais revenir brièvement sur quelques observations du député de Bellechasse. Il s'est chargé de donner aux réformistes une leçon d'histoire du Canada. Les réformistes, je tiens à rassurer le député, connaissent très bien l'histoire de leur pays. Nous sommes très fiers de notre passé, très fiers de ceux qui ont bâti le Canada et en ont fait le grand pays qu'il est aujourd'hui.

Je voudrais rappeler au député de Bellechasse, ainsi qu'aux autres qui s'inquiéteraient comme lui de notre conception de l'histoire canadienne, qu'il y a des raisons qui ont poussé nos

Initiatives ministérielles

ancêtres à venir au Canada. Ils sont venus, en tout cas dans ma région, l'Ouest, mais je crois aussi au Québec, en Ontario et dans l'Atlantique, parce qu'ils voulaient échapper à certaines contraintes dans leur pays d'origine. Ils fuyaient des régimes répressifs, des gouvernements qui leur imposaient des principes antidémocratiques.

La position des députés bloquistes sur le projet de loi C-69 me laisse songeur. Ils veulent imposer un principe qui, selon moi et mes collègues, n'est pas démocratique. Ils réclament en effet que 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes soient réservés à une province, sans égard à l'évolution démographique du pays.

C'est pour échapper à des lois oppressives de ce genre qu'une foule de personnes ont quitté leur pays pour venir dans un autre où sont respectés les principes démocratiques de la représentation selon la population. Je crois que ce sont là des valeurs chères aux Québécois. Je pense aussi que c'est l'une des raisons pour lesquelles bien des Québécois ont voté contre l'Accord de Charlottetown.

Les Canadiens, tant au Québec qu'à l'extérieur de cette province, trouvent odieux qu'on réclame un statut spécial pour quiconque au Canada. Ce principe n'était pas accepté dans l'Accord de Charlottetown. Les Canadiens trouvaient ce principe inacceptable à l'époque et sont encore de cet avis aujourd'hui.

Il convient de se demander ceci: Pourquoi une province voudrait-elle un statut spécial? Pourquoi voudrait-elle la garantie qu'elle disposera de 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes, que sa population le justifie ou non?

Je crois qu'on peut avancer deux ou trois explications à ce sujet. Peut-être la province se dit-elle que ses élus ne sont pas aussi compétents que ceux des autres régions du Canada et qu'il lui faut donc ce niveau de protection? Je n'accepte toutefois pas cette explication. Les Québécois peuvent élire à la Chambre des communes des députés compétents et en mesure de les représenter adéquatement, comme nous pouvons le faire dans les autres régions de notre pays. Je conteste donc cette hypothèse.

Un autre argument qu'on peut faire valoir, c'est celui selon lequel les Québécois sont supérieurs aux autres Canadiens et méritent d'avoir 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes. Je ne souscris pas non plus à cet argument, car il n'est pas fondé. Tous les Canadiens doivent se considérer comme des citoyens égaux, ayant les mêmes responsabilités et privilèges et assujettis à des lois qui les touchent tous de la même manière.

L'autre argument que les Québécois pourraient faire valoir, c'est celui selon lequel ils sont l'un des deux peuples fondateurs, ce qui leur conférerait un privilège particulier. Or, nous savons tous que les autochtones étaient ici avant les Canadiens d'origine anglaise ou française.

Le week-end dernier, j'ai pu participer à un déjeuner au cours duquel un leader métis a pris la parole. Il a souligné de nouveau ce point-là, à savoir que, dans la plupart des régions du pays, les Canadiens ne sont pas d'avis que leur pays est composé de deux peuples fondateurs. C'est du moins ce que pensent, notamment, les membres des premières nations et les Métis.